Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 035-200070670-20260311-2026_C_68-DE

Pays de Dol
Baie du Mont St-Michel
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

- EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS - CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° : 2026-C-68 **Séance du 11 mars 2026**

L'an deux mille vingt-six, le onze mars, le Conseil communautaire s'est réuni à la salle Serge Gas à Pleine-Fougères, sous la Présidence de Denis RAPINEL, Président de la Communauté de communes.

Etaient présents : DOLBOIS Jérôme - JOUQUAN Odile - MABILE Marie-Odile - GREGOIRE Charlotte (Dol de Bretagne) - THEBAULT Louis - PIGEON Sylvie - BRUNE Didier - TRECAN Marilyne (Pleine-Fougères) - COMMEREUC Sylvie - BOURDAIS Olivier - LEBRET Gilles (Baguer-Morvan) - DUGUEPEROUX Sylvie - MASSON Eliane (Baguer-Pican) - DAVY André (Broualan) - RAME PRUNAUX Sylvie (Epiniac) - TAILLEBOIS Jean-Michel (Cherrueix) - FAUVEL Christine - VIGOUR David (La Boussac) - ROBINARD Didier (Mont-Dol) - MAINSARD François (Roz-Landrieux) - HENRI Marie-Jeanne (Roz-sur-Couesnon) - GOBICHON Jean-François (Saint-Broladre) - HERY Jean-Pierre (Saint-Georges de Gréhaigne) - BATHELLIER Nicolas (Sains) - LEPORT Louis (Saint-Marcan) - CHAPDELAINE Rémi (Sougéal) - LEJANVRE Jeanine (Trans La Forêt) - DUFEU Gérard (Vieux-Viel) - VETTIER Arnaud (Le Vivier-sur-Mer)

Absents excusés : DESPRES Jean-Louis (procuration à RAMÉ-PRUNAUX Sylvie) - GUILLOUX David (procuration à MASSON Eliane) - CAILLET Marie-José (procuration à MAINSARD François) - FAMBON Christophe (procuration à HENRI Marie-Jeanne) - COLUSSI Delphine (procuration à GOBICHON Jean-François) - BARATAUD Clarisse - COADIC Xavier - LEVERGNEUX Julien - CHEREL Stéphanie - BEREST Audrey - SOLIER Marie-Elisabeth

Secrétaire de séance : **Sylvie RAMÉ-PRUNAUX**

Convocation en date du 3 mars 2026

Pôle Ressources - Service Finances – Tablettes du président et des Vice-Présidents – tarifs d'acquisition / 7.1 Décisions budgétaires

CONSIDERANT la décision du Bureau en date du 15 septembre 2020 d'acquérir une tablette numérique pour le Président et les Vice-Présidents, dans le cadre de l'exercice de leurs délégations,
CONSIDERANT la fin du mandat et la proposition du Bureau en date du 3 mars 2026 de restituer ces tablettes auprès de la collectivité, ou bien de les acheter 100 € la tablette,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-Président délégué aux finances,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS
DECIDE

- **DE DEMANDER** au Président et aux Vice-Présidents de restituer la tablette numérique auprès de la collectivité lors de la cessation de leurs délégations,
- **DE FIXER** les tarifs de 100 € la tablette dans le cas d'une acquisition par le président ou d'un(e) Vice-Président(e),
- **D'AUTORISER** le Président et/ou le Vice-Président délégué aux finances à prendre toute mesure nécessaire à son exécution.

Date de publication, le 12 mars 2026,
Certifié exact,

La Secrétaire de séance
Sylvie RAMÉ-PRUNAUX

Suivent les signatures
Pour copie conforme,

Dol de Bretagne, le 12 mars 2026

Le Président
Denis RAPINEL

Communauté de Communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont St-Michel
Synergy8 – PA Les Rolandières – 17 rue de la Rouelle - 35120 Dol de Bretagne
Tél : 02.99.80.90.57 – info@ccdol-baiemsm.bzh